



## Négociations pour les agents commerciaux « informations au public » : **Vers la maîtrise ?**

Le dossier sur l'évolution du métier d'agents commerciaux « informations au public » a fait l'objet de nombreuses réunions de concertation et le Comité d'Entreprise a été consulté à deux reprises.

### **FO a exigé et obtenu:**

- un renforcement considérable des effectifs, (de 205 aujourd'hui à 385 d'ici juin 2009),
- le retour à la grille chef de groupe (anciennement superviseur) pour la hiérarchie de proximité (CPA), dont les effectifs vont quasiment tripler,
- la réappropriation de certaines missions (2A services)
- que le passage en maîtrise des agents commerciaux soit négocié avec les organisations syndicales.

Le Directeur général s'était engagé à ouvrir les négociations avant l'été et la première réunion a eu lieu le 2 juillet.

### **FO a fait valoir que:**

Même si le pré-requis à l'embauche est le niveau bac, la majorité des agents a un niveau supérieur, notamment en langues, et mérite un passage automatique en maîtrise dès lors qu'ils ont acquis une expérience professionnelle.

La capacité à traiter des situations complexes ou à assurer le suivi des nouveaux embauchés sont également des critères qualifiants justifiant totalement l'accès à la maîtrise.

Puisque les CPA passent sur la grille de chef de groupe, il est donc possible de créer une grille maîtrise comme déroulement de carrière pour les agents commerciaux, permettant ainsi aux agents à temps partiel d'évoluer également.

En effet, de nombreuses catégories d'agents d'ADP (Maîtres ouvriers, auxiliaires médicaux, pompiers, agents des relations extérieures, etc.) bénéficient de cette possibilité. Les agents commerciaux seraient-ils victimes d'une discrimination de fait au regard du taux de féminisation élevé du groupe de travail?

Par ailleurs, nous estimons que l'accès à la grille et fonction CPA doit également être négociée pour éviter des dérives. Enfin, nous avons également revendiqué pour les CPA en place un échelon, ou une bonification d'ancienneté dans l'échelon, dans la mesure où leur fonction a évolué.

La Direction des ressources humaines a reconnu que la fonction d'agent commercial a évolué et que certains critères comme l'autonomie et l'expérience professionnelle justifiaient un accès à la maîtrise.

La Direction fera des propositions allant dans ce sens en septembre et souhaite aboutir au plus tard en décembre.

---

### **Syndicat Général FO Aéroports de Paris**

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 **site internet : <http://foadp.free.fr>** Tél. 0149750659 Fax 0149750256

Courriels: [roissy.foadp@free.fr](mailto:roissy.foadp@free.fr)

[fo.adp@free.fr](mailto:fo.adp@free.fr)

[orly.foadp@free.fr](mailto:orly.foadp@free.fr)

Intranet : [fory@adp.fr](mailto:fory@adp.fr)

[fool@adp.fr](mailto:fool@adp.fr)